



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

## **Les 4 étapes à suivre en ligne pour demander une voie d'orientation après la 3<sup>e</sup>**

# **1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scolarité Services**

**compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs**

---

# Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect

The screenshot shows the EduConnect interface. At the top left is the logo of the Ministry of National Education, Youth and Sports. The main heading is 'ÉduConnect' with the subtitle 'Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements'. Below this, a section titled 'Je sélectionne mon profil' offers two choices: 'Représentant légal' (represented by an icon of an adult and a child) and 'Élève' (represented by an icon of two children). To the left of these options, a text box explains the benefits of the account.

**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.


**Je sélectionne mon profil**

**Représentant légal**

**Élève**


**le compte d'un représentant légal** permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

**le compte d'un élève** permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

 **ÉduConnect** ← [Changer de profi](#)

**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 **Représentant légal**

**Je me connecte avec mon compte ÉduConnect**

**Identifiant** [Identifiant oublié ? →](#)


**Mot de passe** [Mot de passe oublié ? →](#)

[Se connecter](#)

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

**Je me connecte avec FranceConnect**

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

**Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement (codes ENT)**



Accueil

Mes services

Contact

Espace famille

## Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de  
renseignements

## Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

**Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## 2. Saisie des intentions d'orientation

---



🕒 Actualités

🎓 Bourse de lycée

📍 Orientation

📄 Fiche de renseignements

Phase provisoire  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

Phase provisoire  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée](#) ».

**Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation**

Je saisis les intentions d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de  
renseignements

## Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

**Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées**



**La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement**

## → Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

- 2de générale et technologique ou 2de STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Annuler

Valider

# 3. Validation des intentions

---

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de  
renseignements

## Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Le récapitulatif des intentions  
d'orientation saisies est affiché  
et doit être validé pour être  
enregistré**

 Actualités

---

 Bourse de lycée

---

 **Orientation**

---

 Fiche de renseignements

## Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

 **Vos intentions ont bien été validées**

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

**Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est transmis à chaque représentant légal**

# 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

---

## Mes services



Actualités

Bourse de lycée

**Orientation**

Fiche de renseignements

Phase provisoire  
Intentions  
Courant 2<sup>e</sup> trimestre

Phase provisoire  
Avis provisoires  
Après le conseil de  
classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Choix définitifs  
Courant 3<sup>e</sup> trimestre

Phase définitive  
Propositions  
Après le conseil de  
classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3<sup>e</sup> pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

**L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux**